



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS
69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Affiché le
19 JAN. 2024

●
ARRETE MUNICIPAL N° 0002024_006

Fermeture du Stade du Val des Dames du Samedi 20 Janvier 2024 08h00 au Lundi 22 Janvier 2024 08h00 compte tenu des conditions climatiques

Arrondissement de TORCY

Le Maire de la ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande de Madame Lenoir Isabelle et de Monsieur Dignet Thierry, à l'effet de fermer le stade du Val Des Dames du Samedi 20 Janvier 2024 08h00 au Lundi 22 Janvier 2024 08h00 compte tenu des conditions climatiques.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser la fermeture de ce stade.

ARRÊTE

Article 1 : Le stade du Val des Dames sera fermé à compter du Samedi 20 Janvier 2024 08h00 au Lundi 22 Janvier 2024 08h00 compte tenu des conditions climatiques.

Article 2 : Cet arrêté est à afficher obligatoirement par les services de la commune de Gretz-Armainvilliers aux entrées des sites pendant toute sa durée d'exécution.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à partir de sa publication d'un recours gracieux auprès du Maire de GRETZ-ARMAINVILLIERS. Il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de MELUN dans le même délai.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le responsable de la Police Municipale ou leurs représentants sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet de l'accomplissement des mesures de publicité prévues par les textes en vigueur.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Président du SCGT football,
- Le responsable de la police municipale,
- Monsieur le comptable assignataire

Fait à GRETZ-ARMAINVILLIERS, le 18 janvier 2024.
Le Maire de Gretz-Armainvilliers,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

